

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

12.06.2024

DATE D’AFFICHAGE

27.06.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	20
Votants	28

N° 036/2024

OBJET :

2 – FINANCES

2-5) Frais de mission – Salon des maires

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Marie-Laure Le Bris avec procuration à Yann Cusset
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux
- Dominique Guillois avec procuration à Michel Galand
- Bruno Durteste avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Absente : Fabienne Mathieu

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Un adjoint doit se rendre, afin de représenter la Commune, au Salon des Maires qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre prochains.

M. le Maire sollicite du conseil municipal la prise en charge par la collectivité des frais de mission sur présentation de justificatifs pour le déplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- accorde la prise en charge par la Collectivité des frais de mission (sur présentation de justificatifs), liés à ce déplacement.
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 24 juin 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240620-036-2024-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024